

# Les enseignants spécialisés et les psychologues scolaires des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED)

## DES RASED AUX MISSIONS CONFORTÉES DANS UN CADRE REDÉFINI

Dans le dispositif d'accompagnement des élèves en difficulté, les RASED occupent une place fondamentale qui n'est substituable à aucune autre. Le travail complémentaire des enseignants spécialisés et des psychologues scolaires permet de prendre en charge collectivement les difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires, ainsi que d'assurer un suivi psychologique des enfants qui en ont le plus besoin.

Les personnels ont cependant connu une diminution massive de leurs effectifs au cours du quinquennat précédent et ont vu leur existence même remise en cause. Il est donc indispensable de conforter leurs missions, tout en leur permettant de mieux cibler leurs actions et d'organiser l'aide au meilleur niveau en fonction des besoins locaux.

## LES PRINCIPALES DÉCISIONS

- Conforter le travail **en équipe et en réseau** des enseignants spécialisés et des psychologues de l'éducation nationale en :
  - les **positionnant clairement** sur l'aide et le suivi des élèves en grande difficulté scolaire et comportementale ;
  - **intégrant le travail en équipe** dans les 108 heures annuelles des obligations réglementaires de service des maîtres E et G.
  
- Renforcer la professionnalisation en :
  - **développant des formations** d'enseignants spécialisés adaptées aux missions définies via l'élaboration d'un **nouveau cahier des charges de la formation** dans le cadre des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE).

→ Améliorer le pilotage du dispositif en :

- positionnant les acteurs au niveau le plus pertinent : **au niveau des écoles** pour les interventions auprès des élèves et **au niveau de la circonscription** pour le pilotage dans le cadre d'un « pôle ressource de circonscription ».

→ Garantir la pérennité de ces missions en :

- élaborant une **cartographie des besoins** (notamment dans l'éducation prioritaire) ;
- **relançant la formation** pour répondre aux vacances de postes et aux postes créés.